

PROCES VERBAL DE SEANCE

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 / 03 / 2024

Présents : M. BEAUMONT Marc M. BERTHON Guy Mme BOIZARD Christine M. JOUHENDON Bernard Mme MEGE Annie Mme TAUTOU Pierrette.

Procurations : M. GAYET Nicolas donne pouvoir à Mme BOIZARD Christine.

M. GELINAT Jean Pierre donne pouvoir à M. BERTHON Guy.

Absent : M. TOURON Florian

Président de séance : M. BEAUMONT Marc

Secrétaire de séance : Mme BOIZARD Christine

Présence exceptionnelle de Mme MEUNIER Michèle en binôme avec la secrétaire nouvellement recrutée.

M. le Maire ouvre la séance à 17 h 20.

VALIDATION DU PV DU 06 / 02 / 2024

Après intervention de Mme Mège et Mme Boizard qui font remarquer qu'aucun PV n'a été transmis, Mme Meunier précise que le compte rendu affiché fait office de PV.

Mme Boizard fait remarquer que seul le procès-verbal est désormais obligatoire.

Mme Mège et Mme Boizard soulignent alors que les chiffres inscrits dans ce compte rendu ne correspondent pas à ceux annoncés en conseil et que la délibération concernant la signature d'un contrat avec un avocat n'est pas recevable car non inscrite à l'ordre du jour.

Mme Meunier répond que ce n'était qu'une délibération de principe et que ce sujet sera remis à l'ordre du jour quand les documents nécessaires à l'étude objective de ce point seront parvenus à la mairie.

Après ces explications le compte rendu faisant office de PV est exceptionnellement soumis à validation.

VOTE : Adopté à l'unanimité

COMPTES ADMINISTRATIFS

M. Berthon procède à la lecture des chiffres des comptes administratifs de la commune et du bar communal.

Budget principal :**Section investissement**

Dépenses	Prévu :	492 195.00
	Réalisé :	79 433.00
	Reste à réaliser :	0.00
Recettes	Prévu :	492 195.00
	Réalisé :	5 356.57
	Reste à réaliser :	0.00
Résultat de l'exercice 2023		- 74 076.43
Report excédent antérieur au 31 /12 / 2022		69 138.64
Résultat de clôture au 31 /12 / 2023		- 4 937.79

Section fonctionnement

Dépenses	Prévu :	994 285.43
	Réalisé :	238 675.59
	Reste à réaliser :	0.00
Recettes	Prévu :	994 285.43
	Réalisé :	261 752.94
	Reste à réaliser :	0,00
Résultat de l'exercice 2023		23 077.35
Report excédent antérieur au 31 / 12 / 2022		764 309.51
Résultat de clôture au 31 12 / 2023		787 386.86

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement	-	4 937.79
Fonctionnement		787 386.86
Résultat global		782 449.07

VOTE : Adopté à l'unanimité

Budget Bar communal :

Section investissement

Sans objet

Section fonctionnement

Dépenses	Prévu	5 016.31
	Réalisé	2 086.35
	Reste à réaliser	0.00
Recettes	Prévu	5 016.31
	Réalisé	297.00
	Reste à réaliser	0.00
Résultat de l'exercice 2023		- 1 789.35
Report excédent antérieur au 31 / 12 / 2022		3 110.13
Résultat de clôture au 31 / 12 / 2023		1 320.78

Résultat global de clôture de l'exercice

Investissement	0.00
Fonctionnement	1 320.78
Résultat global	1 320.78

Le résultat de l'exercice 2023 du bar communal ne tient pas compte d'une partie des recettes encaissées sur l'année (2 718.50 euros) mais non titrées budgétairement.

Ce montant sera repris sur l'exercice 2024 dans le budget communal qui désormais intègrera celui du bar.

VOTE : Adopté à l'unanimité

COMPTES DE GESTION

Les comptes de gestion de la commune et du bar communal sont soumis à l'approbation du conseil municipal.

VOTE : Adoptés à l'unanimité

AFFECTATION DE RESULTAT

Soumise à l'approbation du conseil municipal selon la présentation suivante :

Résultat investissement reporté N-1	69 138.64
Résultat investissement N	- 74 076.43
Résultat cumulé d'investissement au 31 / 12 / 2023	- 4 937.79
Besoin de financement de la section investissement	4 937.79
Résultat fonctionnement reporté N-1	764 309.51
Résultat fonctionnement N	23 077. 35
Réintégration résultat fonctionnement Bar	
Communal dissout	1 320.78
Résultat de fonctionnement à affecter	788 707.64

AFFECTATION

Couverture du besoin de financement de la	
Section investissement	4 937.79
Reste sur excédent de fonctionnement à reporter	783 769.85

VOTE : Adopté à l'unanimité

CONVENTION DE DENEIGEMENT

Mme Meunier informe le conseil de la réception d'un courrier du conseil départemental. Celui-ci propose la signature d'une convention entre leurs services et la commune, prévoyant que le déneigement des routes départementales traversant Virlet puisse être réalisé par la commune si besoin, notamment quand celle-ci peut intervenir plus tôt ou que le département n'a pas le temps de passer.

VOTE : Adopté à l'unanimité

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE M. PARRET

M. le Maire précise que Mme Elodie Raymond titulaire du poste ne reprendra pas le travail et qu'elle doit envoyer sa lettre de démission dans les jours à venir.

Mme Tautou ajoute qu'il est donc nécessaire de prolonger le contrat de M. Parret et d'ajouter aux 12 heures hebdomadaires, 6 heures supplémentaires pour la période courant d'avril à octobre où l'entretien des espaces verts demande plus de travail.

Mme Boizard ayant délégation à la gestion administrative du personnel émet des réserves sur l'adéquation entre les exigences du poste et le profil de M. Parret. Pour rappel le poste a été créé pour suppléer l'agent communal titulaire dans la réalisation des autres tâches lorsque celui-ci est en période de broyage et pour le remplacer lors de ses congés. En toute logique ce poste nécessite une autonomie pour laquelle M. Parret est très limité puisqu'il n'a pas le permis de conduire.

Il est répondu que M. Parret peut effectuer quelques déplacements avec un petit tracteur.

M. le Maire ajoute qu'effectivement M. Parret travaille souvent en binôme avec M. Gélinat.

Mme Boizard et Mme Mège font remarquer à nouveau qu'il est plus que nécessaire de faire un inventaire des tâches à réaliser par les employés communaux et d'analyser l'organisation du travail afin de gérer le volume horaire en toute objectivité.

M. Berthon rétorque que la gestion des ressources humaines d'une commune ne requiert pas la rigueur nécessaire à celle des entreprises du secteur privé et que ce serait une forme de " flicage ".

M. Jouhendou termine en disant qu'il y aura bien du travail à réaliser pour l'entretien des chemins mais qu'il serait peut-être plus judicieux de prévoir un contrat de 15 heures hebdomadaires sur toute l'année.

Il est finalement proposé de renouveler le contrat de M. Parret pour un an à raison de 12 heures hebdomadaires de novembre à mars et 18 heures hebdomadaires d'avril à octobre.

Un point sera fait sur l'organisation du travail de M. Parret en septembre 2024.

VOTE :

Pour : 5 voix M. Beaumont, M. Berthon, M. Gélinat, M. Jouhendou, Mme Tautou

Abstentions : 3 voix Mme Boizard, M. Gayet, Mme Mège

Contre : 0 voix

QUESTIONS DIVERSES

- M. Berthon informe le conseil que la médaille de Chevalier dans l'ordre du Mérite Agricole a été décerné à M. Antonin Midon. Il est décidé que la commune achètera la

médaille et organisera une cérémonie pour honorer la distinction de M. Midon, doyen de la commune.

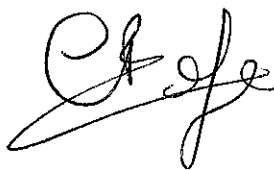
- Mme Meunier informe le conseil que le secours populaire sollicite une subvention de la commune. Il est suggéré de supprimer celle accordée à l'association des femmes élues au profit du secours populaire.

La décision finale sera prise lors du vote du budget prévisionnel 2024.

- La prochaine séance du conseil municipal est fixée au mardi 9 avril 2024 à 17 heures.

L'ordre du jour étant épuré la séance du conseil municipal est levée à 19 heures.

La Secrétaire de séance



Fait à Virlet



Marc BEAUMONT